

BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) AUTOCALLABLE SPREAD 2029/4

FLASH INVEST

 Document
Promotionnel
Mai 2019


OBLIGATION STRUCTURÉE



Durée

10 ans maximum



Droit¹ au remboursement

à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Rendement

Coupons annuels potentiels variables



Fiscalité

Coupons soumis au précompte mobilier

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Maturité de 10 ans maximum.
- Prix de souscription: 101% de la valeur nominale (soit 1.010 EUR par certificat).
- Droit¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par certificat) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
- Droit¹ à un coupon annuel potentiel variable dont le montant brut sera égal à 1,3 fois l'écart positif entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans.
- Si à l'une des dates d'observation annuelles, la somme du coupon dû au titre de l'année concernée et des coupons annuels distribués antérieurement atteint ou excède un total de 10%, le capital sera automatiquement remboursé anticipativement à 100% de la valeur nominale et le dernier coupon annuel sera payé¹ sans limite à la hausse.

Le certificat **BNP PARIBAS ISSUANCE BV (NL) AUTOCALLABLE SPREAD 2029/4** (en abrégé BNPP BV AUTOCALLABLE SPREAD 2029/4) est un instrument de dette structuré, émis par BNP Paribas Issuance BV (NL) et garanti par BNP Paribas. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par certificat) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Le certificat BNPP BV AUTOCALLABLE SPREAD 2029/4 est destiné à l'investisseur qui espère obtenir un rendement régulier de son capital. Il a en effet pour objectif de distribuer des coupons annuels potentiels variables aussi longtemps que la somme des coupons effectivement versés n'excède pas un total de 10%. Aussitôt que ce total sera atteint ou dépassé, le certificat sera automatiquement remboursé anticipativement.

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du garant.


BNP PARIBAS
FORTIS

 La banque
d'un monde
qui change

COUPONS ANNUELS POTENTIELS VARIABLES

Le montant des coupons¹ annuels potentiels variera en fonction de l'écart séparant le taux à 30 ans, représenté par le taux EUR CMS 30Y, et le taux à 5 ans, représenté par le taux EUR CMS 5Y.

Si, à une date d'observation annuelle, la différence entre le taux EUR CMS 30Y et le taux EUR CMS 5Y est **positive**, le montant du coupon¹ annuel sera calculé comme suit :

$$1,3 \times (\text{EUR CMS 30Y} - \text{EUR CMS 5Y})$$

EXEMPLE

Le 11 avril 2019, les taux EUR CMS 30Y et EUR CMS 5Y étaient respectivement de 1,111% et de 0,047%. Si un coupon¹ était calculé sur cette base, il serait de:

$$(1,111 - 0,047) = 1,064 \times 1,3 = 1,3832$$

→ **Coupon de 1,3832% (brut)**

Si la différence entre le taux EUR CMS 30Y et le taux EUR CMS 5Y est **négative ou nulle**, le coupon annuel sera nul.

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du garant.

LES TAUX EUR CMS

Le taux CMS - *Constant Maturity Swap* ou swap de maturité constante - est un taux de référence utilisé sur les marchés financiers pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (swaps de taux d'intérêt) pour une durée déterminée, variant de 1 à 30 ans.

BNP Paribas Fortis publie quotidiennement les taux EUR CMS sur http://cib.bnpparibasfortis.com/Markets/Legal/ISDAFIX_CMS_Ratings.pdf

ÉVOLUTION DES TAUX

EUR CMS 30Y et EUR CMS 5Y sur 10 ans

Bloomberg. Données arrêtées au 11.04.2019.
Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour le futur.

QU'EST-CE QUE LE "SPREAD" ?

La différence (le "spread" dans le jargon financier) entre les taux à long terme et les taux à moyen terme est généralement positive (partie longue de la courbe des taux supérieure à sa partie courte) en période de politique monétaire expansive, quand l'économie doit être stimulée par des taux à court terme relativement faibles.

Par contre, une politique monétaire très restrictive (taux courts élevés) peut donner lieu à une courbe des taux inversée (partie plus courte de la courbe des taux supérieure à sa partie longue).

Comme le montre le graphique ci-dessus, le taux EUR CMS 30Y a toujours été supérieur au taux EUR CMS 5Y au cours des 10 dernières années. Bien que les données du passé ne constituent pas une garantie pour le futur, on peut donc parler d'une courbe des taux "normale" lorsque les taux longs sont supérieurs aux taux moyens.

Une courbe des taux normale peut être

- plutôt plate : la différence entre les taux longs et moyens est assez limitée ; dans ce cas, les coupons annuels variables seront plus faibles ;
- plutôt pentue : la différence entre les taux longs et moyens est plus importante ; dans ce cas, les coupons annuels variables seront plus élevés.

ÉVOLUTION DE L'ÉCART entre les taux EUR CMS 30Y et EUR CMS 5Y sur 10 ans



Source: Bloomberg. Données arrêtées au 11.04.2019.
Les données du passé ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir.

DURÉE VARIABLE

Le certificat BNPP BV AUTOCALLABLE SPREAD 2029/4 est initialement émis pour une période de 10 ans. Sa durée réelle dépendra toutefois des coupons annuels effectivement distribués au fil des ans.

En effet, si à l'une des dates d'observation annuelles des taux CMS, la somme des coupons déjà distribués et du coupon annuel dû au titre de l'année concernée atteint ou dépasse le seuil de 10%, l'investisseur aura droit¹, à la date de remboursement anticipé correspondante:

- au remboursement de ses titres à 100% de leur valeur nominale ;
- au paiement sans limite à la hausse du dernier coupon annuel ayant permis d'atteindre ou de dépasser le seuil de 10%.

Dans le cas contraire, le certificat continuera de courir jusqu'à ce que le seuil de 10% soit atteint ou dépassé à l'une des dates d'observation annuelles suivantes ou jusqu'à l'échéance finale. Dans ce dernier cas, le 10 juin 2029, l'investisseur aura droit¹ :

- au remboursement de ses titres à 100% de leur valeur nominale ;
- au paiement sans limite à la hausse du dernier coupon annuel.

DATES CLÉS

Coupon n°	Date d'observation des taux EUR CMS	Date de paiement ¹ du coupon potentiel	Date ² de remboursement ¹ anticipé potentiel
1	03.06.2020	10.06.2020	10.06.2020
2	03.06.2021	10.06.2021	10.06.2021
3	03.06.2022	10.06.2022	10.06.2022
4	05.06.2023	12.06.2023	12.06.2023
5	03.06.2024	10.06.2024	10.06.2024
6	03.06.2025	10.06.2025	10.06.2025
7	03.06.2026	10.06.2026	10.06.2026
8	03.06.2027	10.06.2027	10.06.2027
9	02.06.2028	12.06.2028	12.06.2028
10	01.06.2029	10.06.2029 ³ + Remboursement final	/

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du garant.

² À cette date, l'investisseur recevra son dernier coupon et se verra rembourser son capital à 100% de la valeur nominale.

³ Le 10 juin 2029 étant un dimanche, le capital et le dernier coupon éventuel seront effectivement versés le jour ouvrable suivant, soit le lundi 11 juin 2029.



EXEMPLES CHIFFRÉS

Donnés à titre illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future des taux EUR CMS à 5 ans et à 30 ans, ni de la probabilité d'un remboursement anticipé automatique. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

Exemple 1			Exemple 2			Exemple 3		
Coupon n°	Coupon distribué (brut)	Somme coupons	Coupon n°	Coupon distribué (brut)	Somme coupons	Coupon n°	Coupon distribué (brut)	Somme coupons
1	0%	0%	1	1,14%	1,14%	1	1,48%	1,48%
2	0%	0%	2	1,06%	2,20%	2	1,39%	2,87%
3	0,39%	0,39%	3	0,79%	2,99%	3	1,58%	4,45%
4	0,65%	1,04%	4	1,38%	4,37%	4	1,53%	5,98%
5	0%	1,04%	5	0,64%	5,01%	5	1,04%	7,02%
6	0,91%	1,95%	6	0,84%	5,85%	6	1,44%	8,46%
7	1,40%	3,35%	7	1,61%	7,46%	7	1,33%	9,79%
8	1,03%	4,38%	8	1,46%	8,92%	8	1,69%	11,48%
9	1,20%	5,58%	9	2,38%	11,30%			
10	0,60%	6,18%						
Remboursement ¹ à l'échéance finale, le 10 juin 2029 ² .			Remboursement ¹ automatique anticipé, le 12 juin 2028.			Remboursement ¹ automatique anticipé, le 10 juin 2027.		
Le rendement ³ actuariel brut ⁴ est de 0,51%.			Le rendement ³ actuariel brut ⁴ est de 1,13%.			Le rendement ³ actuariel brut ⁴ est de 1,30%.		

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du garant.

² Le 10 juin 2029 étant un dimanche, le capital et le dernier coupon seront effectivement versés le jour ouvrable suivant, soit le lundi 11 juin 2029.

³ Sur la base du prix de souscription de 101%.

⁴ Avant déduction du précompte mobilier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios de performance sont repris dans le **Document d'Informations Clés** (KID) du certificat (disponible sur www.bnpparibasfortis.be/emissions). Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

PROSPECTUS

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2018, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à Paris,
- de ses **suppléments** datés du 9 août 2018, du 25 septembre 2018, du 22 novembre 2018, du 20 février 2019 et du 1^{er} avril 2019, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms**, rédigées en anglais et datées du 2 mai 2019.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non-applicables via les Final Terms.

SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur du certificat BNPP BV AUTOCALLABLE SPREAD 2029/4 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

PRINCIPAUX RISQUES

■ **Risque de crédit:** en acquérant ce certificat, l'investisseur s'expose au risque de crédit de l'émetteur et du garant. En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni le gain potentiel. Si le garant venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, les certificats pourraient être annulés en tout ou partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in)¹. Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre tout ou partie de son capital.

Les certificats proposés sont des "Obligations Senior Préférées" au sens du droit français. Il s'agit d'obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et senior. En cas de liquidation de l'émetteur, les détenteurs des Obligations Senior Préférées seront payés après les détenteurs de créances bénéficiant d'un autre privilège (par exemple, les dépôts couverts à hauteur de 100.000 euros par le Fonds de garantie), mais en priorité par rapport aux détenteurs d'obligations subordonnées et de créances "Senior non Préférées" de l'émetteur.

¹ Les passifs de l'émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champ d'application du bail-in.

■ **Risque de contre-performance:** si à une date d'observation annuelle, la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 5 ans est négative ou nulle, aucun coupon ne sera versé cette année-là.

■ **Risque de liquidité:** les certificats ne sont pas cotés sur un marché réglementé. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par certificat (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 6).

■ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique. Dans l'intervalle, le prix des certificats fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt. De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de vente avant l'échéance.

■ **Autre cas de remboursement anticipé possible** (hors cas de remboursement anticipé automatique tel que prévu dans le mécanisme de rendement): en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des certificats (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des certificats), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des certificats d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, ou par e-mail via gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com.

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfm** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles, ou par e-mail via ombudsman@ombudsfm.be.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES de cette émission

DESCRIPTION	<p>Émetteur: BNP Paribas Issuance BV (en abrégé "BNPP BV"), filiale néerlandaise de BNP Paribas.</p> <p>Rating de l'émetteur: A+ (<i>stable outlook</i>) chez Standard & Poor's.</p> <p>Garant: BNP Paribas. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.</p> <p>Rating du garant: Aa3 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>stable outlook</i>) chez Standard & Poor's et A+ (<i>stable outlook</i>) chez Fitch.</p> <p>Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires.</p>
TITRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur nominale par certificat: 1.000 EUR. ■ Montant de l'émission: maximum 50 millions EUR. ■ Code ISIN: XS1523725239. ■ Titres au porteur, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
DURÉE & PRIX	<p>Date d'émission et de paiement: 10 juin 2019.</p> <p>Prix d'émission: 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par certificat.</p> <p>Prix de souscription: 101% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.</p> <p>Date d'échéance: 10 juin 2029, soit une durée maximale de 10 ans. Le 10 juin 2029 étant un dimanche, le capital et le dernier coupon éventuel seront effectivement versés le jour ouvrable suivant, soit le lundi 11 juin 2029.</p> <p>Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ainsi que de faillite, risque de faillite ou bail-in (mise en résolution) du garant.</p>
FRAIS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR	<p>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des certificats</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Frais uniques de structuration de 0,78% du montant nominal souscrit. ■ Frais uniques de placement de 0,80% du montant nominal souscrit, versés à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. <p>Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Leur somme ne dépassera toutefois pas 4%.</p> <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Frais d'entrée: 1% du montant nominal souscrit, perçus par BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. ■ Frais de sortie: <ul style="list-style-type: none"> - à l'échéance des titres ou en cas de remboursement anticipé automatique: pas de frais de sortie; - avant l'échéance des titres: 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché. ■ Autres frais: pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "Tarifcation des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/tarifs > Frais et taxes.
FISCALITÉ	<p>Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge</p> <p>Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription). ■ TOB de 0,12% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. **La période de souscription court du 2 mai 2019 à 9h au 29 mai 2019 à 16h.** Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus:



Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

05.2019 / Éditeur responsable: E. Jacqueroix - BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 - 1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702.